

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 mars 2019

Présents : M. Pecchioli, M. Lenaerts, Mme Massola, M. Peillon, M. Verney, M. Beauchet, Mme Biffard, Mme Boucault, M. Chalembert, M. Chalette, M. Corbin, Mme Guérin, M. Guiot, Mme Hubert, Mme Landemaine, Mme Lesieur, M. Letourneur, M. Olivier, Mme Peuvret, M. Potts, M. Quineau, Mme Vail.

Excusés : M. Planchenault (pouvoir à M. Quineau), M. Gouault (pouvoir à M. Letourneur), M. Guillaume, M. May (pouvoir à M. Pecchioli).

1) Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le précédent compte-rendu.

2) Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018

Résultats comptables 2018 :

	Budget général	Budget Assainissement	Lotissement Nocé	Lotissement Colonard	CCAS
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 051 600,19	117 830,11	21 294,00	143 128,43	12 095,98
RECETTES DE L'EXERCICE	1 374 842,94	180 573,97	21 294,00	143 128,43	7 700,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (a)	323 242,75	62 743,86	0,00	0,00	-4 395,98
RESULTAT 2017 REPORTE	343 560,05	39 009,71	0,00	0,00	8 297,12
RESULTAT AU 31.12.2018	666 802,80	101 753,57	0,00	0,00	3 901,14
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES DE L'EXERCICE	753 049,23	252 872,49	21 294,00	169 158,99	0,00
RECETTES DE L'EXERCICE	976 515,19	265 023,43	42 588,67	225 058,14	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE (b)	223 465,96	12 150,94	21 294,67	55 899,15	0,00
RESULTAT 2017 REPORTE	-402 965,40	-13 667,87	-21 294,67	-55 899,15	0,00
RESULTAT AU 31.12.2018	-179 499,44	-1 516,93	0,00	0,00	0,00
RAR DEPENSES AU 31.12.18	474 077,00	517 489,00	0,00	0,00	
RAR RECETTES AU 31.12.18	153 067,00	343 200,00	0,00	0,00	
SOLDE RAR AU 31.12.18	-321 010,00	-174 289,00	0,00	0,00	
RESULTAT AU 31.12.18 AVEC RAR	-500 509,44	-175 805,93	0,00	0,00	0,00
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE(a+b)	546 708,71	74 894,80	21 294,67	55 899,15	-4 395,98
RESULTAT TOTAL (FONCT+INVT)	166 293,36	-74 052,36	0,00	0,00	3 901,14
Pour information :					
résultats 2017	343 560,05	39 009,71	-21 294,67	-55 899,15	8 297,12
résultats 2016	548 295,83	115 470,91	-21 293,97	-27 939,35	3 406,32

Les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'ensemble des budgets communaux sont approuvés à l'unanimité des votants.

Monsieur Le Moigne, receveur municipal, présente la situation financière de la commune :

La capacité d'autofinancement (CAF) brute de la commune a augmenté de 76 000 € entre 2016 et 2018. Elle représente 156 €/habitant INSEE.

La CAF nette (excédent de fonctionnement après remboursement des dettes en capital) est également positive : elle est passée de 182 000 € en 2016 à 257 000 € en 2018. Elle permet d'autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

Les travaux d'investissement ont été autofinancés depuis la création de la commune nouvelle (pas de financement par emprunt).

Le taux d'endettement de la commune s'élève à 47 € / habitant et l'encours de la dette à 389 € / habitant sachant que la moyenne départementale s'élève à 450 €.

Les dotations de l'Etat représentent le double des impôts perçus par la commune.

Budget assainissement : l'arriéré de perception de la redevance assainissement de Colonard est en cours de régularisation. Un rattachement de produits a été réalisé en 2018 sur la base des estimations de consommation des années précédentes. La réserve de 74 000 € est absorbée par le déficit global.

Budget annexe lotissement de Nocé : la vente de deux lots est en cours. Il restera deux lots en vente.

Budget annexe lotissement de Colonard : 6 parcelles sont disponibles.

3) Débat d'orientation budgétaire :

Monsieur le Maire présente le projet de budget de fonctionnement de l'année 2019. Les projets communaux sont exposés par les représentants des communes historiques.

Les bases d'imposition 2019 de la taxe d'habitation augmentent de 2,2 %. Elle va être supprimée à l'avenir et ses bases également qui ne pourront donc plus être revalorisées.

La bonification de 5 % de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pendant les trois premières années suivant la création de la commune nouvelle cesse cette année et la dotation bourg centre qui augmente de 20 % par an compense tout juste la fin de cette bonification.

334 000 € sont dégagés au 31 décembre 2018 qui permettent de financer de nouveaux équipements. La commune dispose de 2,5ans de CAF d'endettement.

Monsieur le Maire rappelle la demande de construction d'une caserne de gendarmerie pour 4 sous-officiers et 1 gendarme auxiliaire volontaire (GAV). Le financement prévisionnel s'établit comme suit : 50 % de subvention DETR, 18 % des services de gendarmerie et emprunt communal pour le solde, couvert par des loyers annuels d'un montant de 51 000 € fixés sur une période de 9 ans.

Projet de création d'une Maison des Assistantes Maternelles (M.A.M.) : le remplacement des menuiseries de l'ancienne école primaire de Nocé est prévu. Il est projeté de mettre à disposition ce bâtiment pour y accueillir deux assistantes maternelles dans un premier temps, la création d'une M.A.M. étant nécessaire à partir de trois.

Financement des nouvelles dépenses d'équipement : en accord avec monsieur Le Moigne, il est décidé de consulter plusieurs organismes bancaires pour un besoin de financement fixé à 300 000 €. Cela permettra de retrouver la même capacité d'autofinancement que lors de la création de la commune nouvelle.

4) Vote de subventions complémentaires

- Il est attribué une subvention à l'association sportive du collège Pierre Brossolette de 128 € (8 enfants x 16 €),
- Reprise du commerce tabac-presse de Nocé : Véronique Corlé a lancé un appel à don en ligne et sur place afin d'aider au financement de la reprise du commerce. Monsieur le Maire présente le plan financier prévisionnel qui fait apparaître un besoin de financement d'environ 8 000 €. La commune peut lui attribuer une subvention car elle dispose de la compétence « commerces de proximité ».

⇒ Accord unanime du conseil municipal pour l'attribution d'une subvention de 8 000 €.

- Le Champ des Impossibles (subvention de 3 000 € sollicitée pour le Parcours Art et Patrimoine)

Monsieur Olivier interroge le maire sur la composition du bureau de cette association. Réponse : la présidente est Catherine Poncin, Christine Ollier est mandataire de l'association. Le siège social a été transféré au 11, rue de Courboyer à Nocé. Une assemblée générale sera prochainement fixée.

⇒ après un vote à main levée (25 votants et 2 abstentions) : la subvention demandée est accordée.

5) Questions orales

Monsieur le Maire propose le démarchage de jeunes médecins dans les universités afin d'assurer la continuité de fonctionnement du cabinet médical actuel.

Didier Quineau fait remarquer que dans l'affiche d'appel à bénévolat pour l'organisation du Parcours Art et Patrimoine, la municipalité est présentée comme partenaire alors qu'elle n'organise pas cette manifestation. Réponse du maire : la municipalité est propriétaire des bâtiments qui seront utilisés à l'occasion de cet événement et assure la sécurité des manifestations.

Caroline Peuvret rappelle que le café-restaurant de Dancé va cesser son activité fin juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

